



Communiqué  
5 avril 2006

## Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 24 novembre 2005

Aedian, coté sur Euronext Paris, Eurolist C, est un groupe de conseil et d'ingénierie spécialiste du tertiaire financier et du secteur public.

Le présent programme de rachat d'actions a été voté par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 24 novembre 2005. Sa mise en œuvre a été décidée par le directoire du 24 mars 2006.

### Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

**Titres concernés :** actions ordinaires Aedian (ISIN : FR 0004005924)

**Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée Générale :** 10% du nombre d'actions composant le capital social au 24 novembre 2005, soit 177 523 titres

**Prix d'achat unitaire maximum autorisé :** 20,62 €

**Montant total maximal :** 1 334 650 €, compte tenu des 112 797 actions déjà détenues par la société à ce jour

**Modalités de rachat :** en une ou plusieurs fois

**Durée du programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 24 novembre 2005, soit jusqu'au 23 mai 2007

**Autorisations antérieures :** cette nouvelle autorisation met fin à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2004, qui n'a pas été mise en œuvre

## Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 30/01/2004 au 12/01/2005.

Depuis le 12/01/2005, la société n'a pas réalisé de transactions sur actions propres.

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	6,354 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	112 797
Valeur comptable du portefeuille (1)	921 978 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	1 016 301 euros

(1) Au 31 mars 2006

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	<b>70 797</b>		<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction	<b>9,22 €</b>					
Prix d'exercice moyen						
Montants	<b>652 748 €</b>					

## Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 112 797 représentant 6,354% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 8797
- Opérations de croissance externe : 53 250
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 50 750
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

## Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 24 novembre 2005
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 177 523 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 112 797 (soit 6,354% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 64 726 actions (soit 3,646% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 20,62 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AEDIAN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant

précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 novembre 2005 dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 novembre 2005 soit jusqu'au 23 mai 2007.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de CM-CIC Securities assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

#### **Pour toute information**

Frédéric BOURDON  
Responsable du département Communication  
fbourdon@aedian.com  
[www.aedian.com](http://www.aedian.com)